

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 243

28 janvier 2014

### SOMMAIRE

AIO IV S.à r.l. ....	11648	HY-Lights S.à r.l. ....	11664
Berjagroup S.A. ....	11658	Hyperion S.A. ....	11631
Beyond Management S.A. ....	11658	Idea Fabrik ....	11630
Brandenburg Management ....	11657	Lark Corporation S.A. ....	11632
Catra ....	11657	Leon Investment S.A. ....	11632
CEPS Aqua S.à r.l. ....	11658	LSF5 Ariake Investments S.à r.l. ....	11626
DH M Alpha Lux S.A. ....	11659	Malone Investments S.à r.l. ....	11648
Dynamic Materials Luxembourg 2 S.à r.l. .....	11656	M.E.V .....	11659
Ecolab lux 7 S.à r.l. ....	11663	Nascent Group S.A. ....	11647
Efesto Energy 1 S.A. ....	11644	Nereo GreenCapital Lux Partners S.à r.l. .....	11647
E.I.G. S.A. ....	11657	New Blade Luxembourg S.à r.l. ....	11636
Ephy S.A. ....	11663	Norberto s.à r.l. ....	11618
Euro Marketing and Administration (EMA) S.A. ....	11664	Open Marketing Solutions Worldwide S.à r.l. ....	11630
Euro Retail S.à r.l. ....	11663	Orange Grafton S.à r.l. ....	11630
Frides S.A. ....	11664	Osiris Management S.A. ....	11618
Fysis Energy 1 S.A. ....	11644	Partners Group Direct Investments 2012 (EUR) S.C.A., SICAR ....	11630
Golden Fleur Private S.A. SPF ....	11663	Partners Group Direct Mezzanine 2011 S.C.A., SICAR ....	11629
Hamburg Trust SICAV-FIS ....	11645	Quid S.à r.l. SPF ....	11636
Helvinvest s.à r.l. ....	11631	Royalux S.A. ....	11647
Hollen S.à r.l. ....	11664	St. Martin Invest S.A. SPF ....	11632
Hotel-Restaurant Beau Séjour S.à r.l. ....	11664		
Huffer S.à r.l. ....	11631		
Huol Investment Group ....	11631		

**Norberto s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4738 Pétange, 2, rue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.593.

L'an deux mille treize, le douze décembre,  
par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Monsieur Norberto DINIS DA SILVA, machiniste, né à Campanho/ Mondim de Basto (Portugal), le 12 juillet 1979, demeurant à L-4738 Pétange, 2, rue Prince Henri (ci-après l'«Associé Unique»).

Le comparant est l'associé unique de Norberto s.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-4738 Pétange, 2, rue Prince Henri, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 156.593, constituée suivant acte notarié en date du 28 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 2726 du 11 décembre 2010.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

*Résolution unique:*

L'Associé Unique décide modifier l'article 2 des statuts de la Société relatif à son objet social par l'ajout du texte qui suit à la fin dudit article 2:

«La société a également pour objet:

- le transport national et international de marchandises, par route, avec des véhicules automoteurs, ainsi que l'entreposage des marchandises;
- l'achat et la vente de pneus de toutes marques, les réparations et le lavage de véhicules automoteurs, l'achat et la vente de véhicules automoteurs et d'accessoires pour ces véhicules, l'exploitation d'une station d'essence;
- l'achat et la vente, le négoce, l'import-export et la location de véhicules de tout tonnage et des machines, engins industrielles;
- le commerce en général.»

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Dinis Da Silva, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 16 décembre 2013. REM/2013/2204. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2013179060/36.

(130217779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

**Osiris Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 182.076.

—  
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the twenty-seventh of November.

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Pierre GOFFINET, private employee, born on 15 September 1971 in Bastogne (Belgium) professionally residing at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

represented by Ms Sara LECOMTE, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given privately to her in Luxembourg on 27 November 2013,

which proxy, initialled ne varietur by the representative of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacities, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited company, which it declared to establish (the "Company").

## Chapter I. Name, Registered office, Object, Duration

### 1. Form, Name.

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated August 10, 1915 on commercial companies (the "1915 Law") and by the present articles (the "Articles").

1.2 The Company exists under the name of "OSIRIS Management S.A.".

### 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

2.5 The company can open branches in- and outside the country.

**3. Object.** The Corporation's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

**4. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

## Chapter II - Capital

**5. Capital.** The subscribed capital is set at thirty one thousand euros (EUR 31,000.-), divided into thirty three hundred ten (310) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

**6. Form of the shares.** The shares are in principle in registered form or in bearer form at the request of the shareholder (s) and subject to legal conditions.

**7. Payment of shares.** Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

### 8. Modification of capital - Limitation to the right to transfer the shares.

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

## Chapter III - Directors, Board of directors, Statutory auditor

### 9. Board of directors or sole director.

9.1 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.

9.2 In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the 1915 Law.

9.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

9.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

#### **10. Meetings of the board of directors.**

10.1 The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

10.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

10.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies.

10.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

10.5 All decisions of the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

10.6 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

10.7 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (resolutions circulaires). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

10.8 Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.9 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

#### **11. General powers of the board of directors.**

11.1 The Board of Directors or the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

#### **12. Delegation of powers.**

12.1 The Board of Directors or the Sole Director may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

12.2 The Board of Directors or the Sole Director may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

**13. Representation of the Company.** Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

#### **14. Statutory auditor.**

14.1 The accounts of the Company are audited by one or more statutory auditor appointed by the General Meeting or by the Sole Shareholder.

### **Chapter V - General Meeting of shareholders**

#### **15. Powers of the general meeting of shareholders.**

15.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

15.2 In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

15.3 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

15.4 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

15.5 The shareholders are entitled to participate to the meeting by visioconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are retransmitted in a continuing way.

15.6 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

15.7 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of share capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

15.8 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased or reduced only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

**16. Place and Date of the annual general meeting of shareholders.** The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting on the last Tuesday of May, at 2:00 p.m.

**17. Other general meetings.** Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.

**18. Votes.** Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

#### **Chapter VI - Business year, Distribution of profits**

##### **19. Business year.**

19.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

19.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the external auditors who shall make a report containing comments on such documents.

##### **20. Distribution of profits.**

20.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

20.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

20.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

#### **Chapter VII - Dissolution, Liquidation**

##### **21. Dissolution, Liquidation.**

21.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

21.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

21.3 If no liquidators are appointed by the general meeting of shareholders, the Directors or the Sole Director shall be deemed to be liquidators vis-à-vis third parties.

#### **Chapter VIII - Applicable law**

**22. Applicable law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

##### *Transitory disposition*

The first financial year will start on the date of incorporation of the Company and end on 31 December 2013.

The first annual general meeting of shareholders will be held in 2014.

##### *Subscription and payment*

The Articles having thus been established, the above-named party has subscribed for the three hundred ten (310) shares as follows:

Pierre GOFFINET .....	310 shares
TOTAL .....	310 shares

All these shares have been fully paid up so that the amount of thirty one thousand euros (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company; as has been proved to the notary.

#### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Estimate of costs*

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

#### *First extraordinary general meeting of shareholders*

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and have unanimously passed the following resolutions:

1. The Company's address is set at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

2. The following person has been appointed as Director of the Company for a renewable period of six (6) years; its mandate will terminate immediately after the annual general meeting of shareholders to be held in 2019:

Mr Pierre GOFFINET, private employee, born on 15 September 1971 in Bastogne (Belgium) professionally residing at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

3. Stratego International S.à r.l, a Société à responsabilité limitée, having its registered office at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés\_Luxembourg under section B number 45163, has been appointed as Statutory Auditor; its mandate will terminate immediately after the annual general meeting of shareholders to be held in 2019.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Monsieur Pierre GOFFINET, employé privé, né le 15 septembre 1971 à Bastogne (Belgique) demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

représentée par Madame Sara LECOMTE, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée à Luxembourg en date du 27 novembre 2013,

laquelle procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, es-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer (la «Société»).

#### **Titre I<sup>er</sup> - Dénomination, Siège, Objet, Durée**

##### **1. Forme, Dénomination.**

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination «OSIRIS Management S.A.».

##### **2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

2.5 La société peut ouvrir des succursales dans - et en dehors du pays.

**3. Objet.** L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres, valeurs mobilières et droits par voie de participation, achat, de prise ferme ou d'option, de négociation ou de toute autre manière et notamment d'acquérir des brevets et licences, de gérer et de les développer; d'accorder aux entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, d'effectuer toute opération qui est directement ou indirectement liée à son objet. La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

**4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II - Capital**

**5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

**6. Nature des actions.** Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

**7. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

### **8. Modification du capital.**

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

## **Titre III - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaire aux comptes**

### **9. Conseil d'administration.**

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (L'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

### **10. Réunions du conseil d'administration.**

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

10.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

10.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

### **11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.**

11.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

### **12. Délégation de pouvoirs.**

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

**13. Représentation de la société.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

### **14. Commissaire aux comptes.**

14.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

## **Titre V - Assemblée générale des actionnaires**

### **15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.**

15.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions

de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

15.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

**16. Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier mardi du mois de mai, à 14:00 heures.

**17. Autres assemblées générales.** Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**18. Votes.** Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

## **Titre VI - Année sociale, Répartition des bénéfices**

### **19. Année sociale.**

19.1 L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

### **20. Répartition des bénéfices.**

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

## **Titre VII - Dissolution, Liquidation**

### **21. Dissolution, Liquidation.**

21.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

21.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

## **Titre VIII - Loi applicable**

**22. Loi applicable.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence au jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2014.

### *Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les trois cent dix (310) actions comme suit:

Pierre GOFFINET .....	310 actions
TOTAL .....	310 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

- Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

#### *Première assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.
2. Est appelé aux fonctions d'Administrateur pour une période maximale de six (6) ans, son mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2019:

Monsieur Pierre GOFFINET, employé privé, né le 15 septembre 1971 à Bastogne (Belgique) demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

3. Est nommée commissaire aux comptes Stratego International S.à r.l, une Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous section B numéro 45163; son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2019.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, les comparants prémentionnés, tous connus par le notaire par leurs noms, prénoms, état civil et résidences, ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 novembre 2013. Relation: LAC/2013/53885. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Référence de publication: 2013168453/427.

(130205476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

### **LSF5 Ariake Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 750.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 110.257.

In the year two thousand and thirteen, on the sixth day of December.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg,

#### **THERE APPEARED**

- Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 91796 (hereafter referred as the Shareholder),

hereby represented by Mr. Gianpiero Saddi, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 2 December 2013;

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholder, in its capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF5 Ariake Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the Laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 110257 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Me André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary then residing in Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depository of the present minute, dated 19 August 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1395 of 15 December 2005, amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary dated 25 October 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 3038 of 10 December 2011.

The Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholder holds all the 6,004 (six thousand four) ordinary shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, in the share capital of the Company which is set at EUR 750,500.- (seven hundred fifty thousand five hundred euro),

II. that the Shareholder wishes to resolve on the following agenda:

#### *Agenda*

1. Decision to dissolve the Company and to begin its liquidation process on a voluntarily basis (liquidation volontaire);
2. Appointment of Mr. Philippe Detournay as the Company's liquidator for the purpose of the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
3. Determination of the powers of the Liquidator during the liquidation procedure of the Company; and
4. (i) Acknowledgement, approval, ratification and adoption as the actions of the Company the actions taken by the independent manager of the Company up to the date of the present deed (the Effective Date), (ii) waiver of any claim which the Company may have against the independent manager of the Company arising as a result of his management of the Company and (iii) discharge to the independent manager of the Company for the accomplishment of his mandate until the Effective Date.

After deliberation, the Shareholder agrees to pass the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholder resolves to dissolve the Company and to begin its liquidation process on a voluntary basis (liquidation volontaire).

#### *Second resolution*

The Shareholder resolves to appoint Mr. Philippe Detournay, private employee, born on 9 April 1966 in Hal (Belgium), professionally residing at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, as the Company's Liquidator.

The Shareholder acknowledges that the Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets under his sole signature.

#### *Third resolution*

The Shareholder resolves to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the Law).

The Shareholder also resolves to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Shareholder. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several person (s) or entity/ies, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Shareholder further resolve to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (produits de liquidation) or liquidation surplus (boni de liquidation) to the Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

#### *Fourth resolution*

The Shareholder resolves (i) to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the independent manager of the Company up to the Effective Date, (ii) to waive any claim which the Company may have against the independent manager of the Company arising as a result of his management of the Company and (iii) to grant him discharge for the accomplishment of his mandate until the Effective Date.

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le six décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

#### A COMPARU

- Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constitué et régi selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 91796 (ci-après désignée comme l'Associé),

ici représenté par M. Gianpiero Saggi, employé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 2 décembre 2013,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF5 Ariake Investments S.à r.l., organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110257 (la Société), constituée selon acte du notaire Me Joseph Elviger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Me André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute, en date du 18 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1395 du 15 décembre 2005, modifié à plusieurs reprises et en dernier par un acte du notaire instrumentaire du 25 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 3038 du 10 décembre 2011.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire d'acter que:

I. l'Associé détient l'ensemble des 6,004 (six mille quatre) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, dans le capital social de la Société, fixé à EUR 750.500,- (sept cent cinquante mille cinq cents euros);

II. l'Associé entend prendre des résolutions sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Décision de dissoudre la Société et de procéder à l'ouverture de sa procédure de liquidation sur une base volontaire;
2. Nomination de Monsieur Philippe Detournay en tant que liquidateur de la Société pour les besoins de la liquidation volontaire de la Société (Le Liquidateur);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur durant la procédure de liquidation de la Société; et
4. (i) Reconnaissance, approbation, ratification et adoption en tant qu'actes de la Société des actes accomplis par le gérant indépendant de la Société jusqu'à la date du présent acte (la Date Effective), (ii) renonciation à toute action que la Société peut avoir contre le gérant indépendant de la Société en raison de sa gestion de la Société, et (iii) décharge de ce dernier pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à la Date Effective.

Après délibération, l'Associé décide de prendre les résolutions suivantes.

#### *Première résolution*

L'Associé décide de dissoudre la Société et de procéder à l'ouverture de sa procédure de liquidation sur une base volontaire.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé décide de nommer Monsieur Philippe Detournay, employé privé, né le 9 avril 1966 à Hal (Belgique), demeurant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, comme Liquidateur de la Société.

L'Associé reconnaît que le Liquidateur a le pouvoir de faire tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs sous sa seule signature.

### Troisième résolution

L'Associé décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

L'Associé décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Associé décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personne (s) ou entité(s), tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Associé décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la liquidation de ses actifs.

L'Associé décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des produits de liquidation ou boni de liquidation à l'Associé, conformément à l'article 148 de la Loi.

### Quatrième résolution

L'Associé décide (i) de reconnaître, d'approuver, de ratifier et d'adopter en tant qu'actes de la Société les actes accomplis par le gérant indépendant de la Société jusqu'à la Date Effective, (ii) de renoncer à toute action que la Société peut avoir contre le gérant indépendant de la Société en raison de sa gestion de la Société, et (iii) de lui accorder décharge pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à la Date Effective.

### Frais

Le montant des frais qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élève approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 décembre 2013. LAC/2013/57368. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2013178960/159.

(130217726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

### **Partners Group Direct Mezzanine 2011 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 161.910.

Le siège social de l'associé-gérant-commandité, Partners Group Management II S.à r.l., a été transféré au 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARTNERS GROUP DIRECT MEZZANINE 2011 S.C.A., SICAR  
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2014000314/13.

(130223412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

**Partners Group Direct Investments 2012 (EUR) S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 168.663.

Le siège social de l'associé-gérant-commandité, Partners Group Management III S.à r.l., a été transféré au 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARTNERS GROUP DIRECT INVESTMENTS 2012 (EUR) S.C.A., SICAR  
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2014000313/13.

(130223413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

---

**Open Marketing Solutions Worldwide S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 166.168.

*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 24 décembre 2013*

1. Monsieur David SANA a démissionné de son mandat de gérant.

2. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL Management SERVICES SARL, R.C.S. Luxembourg B n° 64474, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Open Marketing Solutions Worldwide S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014000305/16.

(130223604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

---

**Orange Grafton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 157.633.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

La liquidation de la société Orange Grafton S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Henri Hellinckx, en date du 4 octobre 2013, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 6 décembre 2013.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Référence de publication: 2014000306/16.

(130223616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

---

**Idea Fabrik, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 147.212.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 06 juillet 2009, publié au Mémorial C numéro 1550 du 12 août 2009

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014000202/11.

(130223673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

---

**Huol Investment Group, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 150.344.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société  
Un administrateur*

Référence de publication: 2014000197/11.

(130223535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

---

**Hyperion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 123.374.

*Extrait des résolutions de la réunion du Conseil d'Administration de la Société du 18 novembre 2013.*

*Troisième résolution*

3. Transfert du siège social de la société du 16 rue Jean l'Aveugle L-1148 Luxembourg au 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg.

Les membres du Conseil d'Administration décident de transférer le siège social de la société du 16, rue Jean l'Aveugle L-1148 Luxembourg au 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg avec effet au 16 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2013.

HYPERION S.A.

Référence de publication: 2014000199/16.

(130223628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

---

**Huffer S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 44.801.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AREND & PARTNERS S.à.r.l.

12, rue de la Gare  
L-7535 MERSCH

Signature

Référence de publication: 2014000196/13.

(130223808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

---

**Helinvest s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5441 Remerschen, 28, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 67.239.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société  
Signature*

Référence de publication: 2014000192/11.

(130223459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

---

**Leon Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 134.720.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle du 10 juillet 2013 a renouvelé les mandats

- des administrateurs

M. Patrick Kurt Oesch, avocat, Am Schanzengraben 29, CH-8002 Zürich

M. Michael Johannes Staub, directeur de société, Tödistrasse 44, CH-8027 Zürich

M. Anastasios Ioannis Leventis, businessman, 9, Fragoklissias, GR-151 25 Maroussi, Athènes

Mme Danielle Schroeder, directeur de société, 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg

- et du commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers SA, 268, Kifisias Avenue, GR-152 32 Halandri, Athènes,

pour une période de six ans. Les mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

LEON INVESTMENT S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013181679/19.

(130221034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

**Lark Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 62.604.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 18 décembre 2013*

- La démission de Monsieur Pierre MESTDAGH de son mandat d'Administrateur est actée avec effet immédiat.

- Monsieur Christian MOGNOL, employé privé, né le 15 janvier 1962 à Esch-Sur-Alzette, Luxembourg, et résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté en son remplacement en tant que nouvel Administrateur. Monsieur Christian MOGNOL terminera le mandat de Monsieur Pierre MESTDAGH. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Fait à Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Certifié sincère et conforme

LARK CORPORATON S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013181673/18.

(130221312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

**St. Martin Invest S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 182.703.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize, le cinq décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société PINANGO CORP., ayant son siège social à Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, République des Seychelles,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Cette procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Laquelle comparante, par son représentant prénommé, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme.

## **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «St. Martin Invest S.A. SPF», qui sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF).

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

La Société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui sont de nature à le favoriser, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi.

## **Titre II. - Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cents mille Euros (EUR 200.000,-) représenté par deux mille (2.000) actions avec une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions fait l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur cette ou ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

## **Titre III. - Administration**

**Art. 6.** La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

#### **Titre V. - Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'"associé et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Titre VI. - Année sociale, Répartition des Bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. - Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives ainsi qu'à celles de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

##### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2014.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

##### *Souscription et Paiement*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire toutes les deux mille (2.000) actions avec une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Toutes les deux mille (2.000) actions ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de deux cent mille Euros (EUR 200.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, a été évalué à environ mille six cent cinquante Euros.

##### *Décisions de l'associée unique*

La comparante pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.

2. Est nommé administrateur unique de la société:

Monsieur Michael PROBST, expert-comptable, né à Trèves (Trier), Allemagne, le 29 juin 1960, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

Marc Muller Conseils S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 80.574.

4. Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2018.

5. Le siège social de la société est établi à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 09 décembre 2013 Relation GRE/2013/5016. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2013179207/174.

(130217633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

**New Blade Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 152.682.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société, qui s'est tenue le 19 décembre 2013 sous seing privé, que l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société a décidé la clôture de la liquidation.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) ans à partir de la date de la clôture de la liquidation au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013181758/19.

(130222173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

---

**Quid S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-2225 Luxembourg, 19, rue Général Major Lunsford E. Oliver.

R.C.S. Luxembourg B 182.729.

—  
**STATUTS**

L'an deux mille treize, le six décembre.

Pardevant Nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

1. Madame Alla KANADOVA, assistante comptable - R.H., née le 23 décembre 1966 à Mourom (Russie), de nationalité française, avec passeport N°08AK56297, demeurant au 19, rue Général Major Lunsford E. Oliver, L-2225 Luxembourg; et

2. Monsieur Alex ZIVODER, administrateur délégué, né le 31 août 1965 à Nice (France), de nationalité française avec passeport N° 06AL51113, demeurant au 19, rue Général Major Lunsford E. Oliver, L-2225 Luxembourg.

Les deux ici représentés par Monsieur Frederik ROB, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu,

en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, société de gestion de patrimoine familial, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société»), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi sur les Sociétés»), la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («Loi sur les SPF»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La dénomination de la société est «QUID S. à r. l. SPF».

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré à l'intérieur de la commune de la ville de Luxembourg par décision du/des gérant(s).

Le siège social peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés.

Au cas où des développements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée avec ce siège, ou de ce siège social à l'étranger se sont produits ou sont imminents, les gérants pourront transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète

de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers au sens le plus large autorisé par la loi SPF.

La Société ne s'immiscera ni directement ni indirectement dans la gestion des sociétés dans lesquelles elle détient une participation, sous réserve des droits que la Société peut exercer en sa qualité d'actionnaire.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissance de dettes ou tout autre instrument de dette similaire.

La Société peut accessoirement prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social et ce, dans les limites autorisées par la Loi SPF.

**Art. 4.** La société est établie pour une durée indéterminée.

## **Titre II. - Capital social, Apports, Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à QUINZE MILLE EUROS (15.000.- EUR) représenté par six cents (600) parts sociales sans valeur nominale.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la loi et les statuts.

Le capital social de la société peut être modifié à tout moment par résolution de l'assemblée générale des associés prise dans les mêmes formes requises pour la modification des présents statuts.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné à la majorité d'au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément d'au moins soixante-quinze pour cent (75%) des voix appartenant aux propriétaires survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non associé.

De plus, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Les droits et obligations attachés à une part sociale suivent le titre en quelque main qu'il passe. La possession d'une part sociale emporte adhésion aux statuts sociaux et aux décisions des associés.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

**Art. 8.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (s'il y a lieu).

## **Titre III. - Gérance et Surveillance**

**Art. 9.** La Société est gérée au moins par un gérant. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société. Dans l'hypothèse où il y aurait un gérant unique, celui-ci disposerait de tous les pouvoirs du conseil de gérance.

Les gérants sont nommés et leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou, en cas d'associé unique, par décision de cet associé unique.

Les gérants peuvent être révoqués ou remplacés à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (le cas échéant) par la loi ou les statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique; et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un gérant.

Le conseil de gérance peut, de temps en temps, sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés ou gérants de la société.

Le conseil de gérance détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Le Conseil choisira un président parmi ses membres.

Une convocation d'une réunion du Conseil sera donnée à tous les gérants au moins un jour avant la date prévue de la réunion sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans le procès-verbal de la réunion.

Toute convocation mentionnera l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à négocier.

La convocation peut être donnée par oral, par écrit ou par fax, ou moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Il peut être renoncé à une convocation avec l'accord écrit ou par fax, ou moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié, de chaque gérant.

La réunion se tiendra sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Aucune convocation séparée n'est requise pour des réunions tenues aux heures et lieux spécifiés dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du Conseil.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des gérants en fonction est présente ou représentée.

Sauf disposition contraire des présents Statuts, les décisions du Conseil seront adoptées à la majorité simple des gérants présents ou représentés.

Un gérant peut agir à une réunion des gérants en nommant par écrit, fax ou moyens électroniques un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs gérants. Les votes peuvent également être exprimés par écrit, par fax ou par moyen électronique.

Les gérants peuvent participer à une réunion du Conseil par téléphone, visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication approprié qui permet à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est considérée comme une participation en personne à une réunion des gérants.

Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les gérants auront les mêmes effets que des résolutions adoptées à des réunions des gérants. Une résolution écrite peut être documentée par un document unique ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux, qui doivent être signés par le président ou deux gérants. Toute transcription ou extrait de ces procès-verbaux sera signé par le président ou deux gérants.

**Art. 10.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

#### **Titre IV. - Décisions des associés et Assemblées générales**

**Art. 11.** Les associés prennent leurs décisions en assemblée générale ou, si tous les associés sont d'accord, par simple décision écrite. Toute décision doit être approuvée par les associés représentant la majorité des parts sociales. Les assemblées générales sont convoquées par les gérants.

Les modifications des statuts devront être approuvées avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social.

Néanmoins, le changement de la nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la loi.

#### **Titre V. - Inventaire, Bilans, Répartitions de bénéfices, Réserves**

**Art. 12.** L'exercice social coïncide avec l'année calendrier.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les écritures de la Société sont arrêtées et les gérants dressent les comptes annuels aux termes de la loi.

Les comptes annuels et le rapport des gérants sont soumis à l'approbation des associés.

Les associés peuvent en prendre connaissance au siège social et en obtenir copie.

**Art. 13.** Sur le bénéfice net à déterminer conformément aux principes comptables généralement admis, il est prélevé annuellement cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire, lorsque cette réserve atteindra un dixième du capital social. Il reprendra cours si cette réserve venait à être entamée.

Le surplus demeurera à la disposition des associés qui en détermineront souverainement l'affectation tant en ce qui concerne le dividende que les mises en réserve et reports à nouveau.

L'assemblée générale des associés de la société peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant), décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires en cours d'exercice social, sur base d'un bilan intérimaire duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice fiscal dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminués des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la loi ou des Statuts.

#### **Titre VI. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société pour quelque cause que ce soit et à n'importe quel moment les associés désignent un ou plusieurs liquidateurs, déterminent leurs pouvoirs et leurs émoluments, et fixent la méthode de liquidation. A défaut de décision prise à cet égard par les associés, les gérants en fonction sont considérés comme liquidateurs.

**Art. 15.** Le produit net de la liquidation, après apurement des charges passives, sera réparti en parts égales entre toutes les parts sociales.

### **Titre VII. - Dispositions Générales**

**Art. 16.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179(2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 17.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et la loi SPF (loi du 11 mai 2007) telle que modifiée.

#### *Dispositions particulières*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2014.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts ayant ainsi été arrêtés:

- 392 (trois cent quatre-vingt-douze) parts sociales ont été souscrites libérées par Madame Alla KANADOVA, prénommée, et entièrement libérées moyennant un apport en cash de HUIT MILLE CENT VINGT-CINQ EUROS (8.125.- EUR) et un apport en nature de 323.285 parts d'une valeur de 0,001 USD de la société PUGNACIOUS ENDEAVORS, INC., ayant son siège social à 160 Greentree Drive Street 101, City of Dover, County of Kent, Delaware 19904, inscrite auprès du «Department of State: Division of Corporations of the Delaware State» sous le numéro 3899246 et ayant une valeur totale de CINQ MILLIONS SEPT CENT TROIS MILLE QUATRE CENT QUARANTE-SIX EUROS (5.703.446.- EUR) (l'Apport 1);

- 208 (deux cent huit) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Alex Zivoder, prénommé, et entièrement libérées moyennant un apport en cash de QUATRE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE (4.375.- EUR) et un apport en nature de 170.815 parts d'une valeur nominale de 0,001 USD de la société PUGNACIOUS ENDEAVORS, INC., ayant son siège social à 160 Greentree Drive Street 101, City of Dover, County of Kent, Delaware 19904, inscrite auprès du «Department of State: Division of Corporations of the Delaware State» sous le numéro 3899246 et ayant une valeur totale de TROIS MILLIONS DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT DIX-NEUF EUROS (3.017.419.- EUR) (l'Apport 2).

Le montant en numéraire de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

L'Apport 1 et l'Apport 2 ont une valeur totale de HUIT MILLIONS SEPT CENT VINGT MILLE HUIT CENT SOIXANTE-CINQ EUROS (8.720.865.- EUR). Ce montant sera affecté comme suit:

- EUR 2.500.- (deux mille cinq cents euros) au capital social, et,
- EUR 8.718.365.- (huit millions sept cent dix-huit mille trois cent soixante-cinq euros) au compte prime d'émission de la société.

La preuve de l'Apport 1 et de l'Apport 2 est produite au notaire instrumentant par un rapport des apporteurs reprenant la valorisation des apports en nature.

Il résulte en outre d'un certificat délivré par le «General Counsel» (Responsable des affaires juridiques) de PUGNACIOUS ENDEAVORS, INC., émis le 3 décembre 2013 que:

- Madame Alla Kanadova est propriétaire de 323.285 parts sociales de PUGNACIOUS ENDEAVORS, INC.;
- Monsieur Alex Zivoder est propriétaire de 170.815 parts sociales de "PUGNACIOUS ENDEAVORS, INC.;"
- les parts sociales apportées sont entièrement libérées;
- Alla Kanadova et Alex Zivoder sont les seuls ayants droits sur ces parts sociales et ayant les pouvoirs d'en disposer;
- aucune des parts sociales n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des parts sociales n'est sujette à saisie;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;
- selon la loi du County of Kent, Delaware (USA) et les statuts de la société, ces parts sont librement transmissibles...»

Ce certificat, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à la suite de la constitution, s'élèvent à environ EUR 4.500.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- A été nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Alla KANADOVA, prénommée.

2.- Le siège social de la société est établi à L-2225 Luxembourg, 19, rue Général Major Lunsford E. Oliver.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, ladite personne comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

#### **Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and thirteen, on the sixth of December.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### **THERE APPEARED:**

1. Mrs Alla KANADOVA, HR and accounting assistant, born on December 23rd, 1966 in Mourom (Russia), of French nationality with passeport N°08AK56297, residing in 19, rue Général Major Lunsford E. Oliver, L-2225 Luxembourg; and

2. Mr Alex ZIVODER, managing director, born on August 31<sup>st</sup>, 1965 in Nice (France), of French nationality with passeport N° 06AL51113, leaving on 19, rue Général Major Lunsford E. Oliver, L-2225 Luxembourg,

both here represented by Mr Frederik ROB, with professional address at L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu, by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated hereabove have drawn up the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) in the form of a family estate management company (SPF).

#### **Title I. - Name - Registered Office - Purpose - Duration**

**Art. 1.** Hereby a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereafter the "Company") is established which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, (hereafter the "Law on Commercial Companies"), by the law of 11 May 2007 concerning the "Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial" (Family estate management company) (hereafter the "SPF Law") and by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

The name of the Company is "QUID S. à r. l. SPF".

**Art. 2.** The Company shall have its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the manager (s).

The registered office may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders in an extraordinary general meeting.

Should any political, economic or social developments of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad by decision of the manager(s) until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a decision will not affect the company's nationality which will, notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company.

**Art. 3.** The exclusive object of the Company is to acquire, hold, manage and dispose of financial assets within the meaning of the SPF Law, excluding any commercial activity.

The Company shall neither directly nor indirectly interfere in the management of the companies in which it holds a participation, notwithstanding the rights which it may exercise as a shareholder.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

The Company may on an ancillary basis take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose, within the limits permitted by the SPF Law.

**Art. 4.** The Company is established for an unlimited duration.

#### **Title II. - Capital - Shares**

**Art. 5.** The share capital is set at FIFTEEN THOUSAND EURO (15,000.-EUR) represented by six hundred (600) shares without a par value.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the law and the Articles.

The share capital may be changed at any time by a decision of a general meeting of shareholder(s), voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

**Art. 6.** The Shares are freely transferable among the shareholders.

The share transfer inter vivos to non shareholders is subject to the consent of at least seventy-five percent of the company's capital. In the case of the death of a shareholder, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of no less than seventy-five percent of the votes of the surviving shareholders. In any event the remaining shareholders have a pre-emption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-shareholder.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The rights and obligations attached to a share follow such share to whomever it may be transferred. Holding a share implies adhering to the corporate Articles and to the decisions of the shareholders.

**Art. 7.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders or the single shareholder.

**Art. 8.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or the sole shareholder (as the case may be).

### **Title III. - Management and Supervision**

**Art. 9.** The Company will be managed by at least one manager. In the case where more than one manager would be appointed, the managers would form a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company. In the case where there would be only one sole manager, this sole manager has all the powers of the board of managers.

The managers shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager; and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager.

The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

The Board shall choose from among its members a chairman.

Notice of any meeting of the Board shall be given to all managers at least one day in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

A quorum of the board of managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the Board shall be adopted by a simple majority of the managers present or represented.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or electronic means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager. Votes may also be cast in writing or by fax or electronic means.

Any and all managers may participate in any meeting of the Board by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating to the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the Board shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

**Art. 10.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

#### **Title IV. - Shareholders' decisions and Shareholders' meetings**

**Art. 11.** The shareholders take their decisions in general meetings or, if all shareholders agree, by decision in writing. Any decision must be approved by the shareholders representing the majority of the shares. General meetings are convened by the managers.

All amendments to the Articles must be approved by a majority of shareholders (in number) representing at least three quarters (%) of the share capital.

Shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous vote.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of the law.

#### **Title V. - Inventory, Balance sheets, Distribution of dividends, Reserves**

**Art. 12.** The corporate year corresponds to the calendar year.

Each year, at the end of the corporate year, the accounts of the Company shall be closed and the managers shall establish the annual accounts in accordance with the legal requirements.

The annual accounts and the report of the managers shall be submitted to approval of the shareholders. The shareholders may inspect such accounts and reports at the principal office and obtain copy.

**Art. 13.** Against the annual net profit, as determined in accordance with generally accepted accounting principles, five per cent will be allocated to the constitution of a legal reserve. Such allocation shall cease to be compulsory when the reserve is equal to one tenth of the capital. The obligation of allocation shall start again if the reserve shall be reduced.

The balance of the net profit shall remain to the disposal of the shareholders who shall in their discretion dispose thereof by distribution of dividends or allocation to reserves or by carry forward to the next year.

The general meeting of shareholders of the Company, upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be) may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of interim accounts to be drawn-up showing that the funds available for distribution are sufficient. The amount to be distributed may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from available reserves, less losses carried forward and sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of the articles.

#### **Title VI. - Winding up and Liquidation**

**Art. 14.** In the case of winding up the Company for whatever cause and at whatever time, the shareholders shall appoint one or several liquidators, determine their powers and their remuneration and shall fix the method of liquidation. In the absence of appointment of liquidators, the managers in function shall be deemed to be appointed liquidators.

**Art. 15.** The net proceeds of liquidation, after payment of all debts, shall be distributed equally among all shares.

#### **Title VII. - General Dispositions**

**Art. 16.** If, and as long as one associate holds all the shares, the company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 17.** All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and the SPF Law (Law of 11 May 2007), as amended.

#### *Particular dispositions*

The first corporate year shall begin on the date of constitution of the Company and shall expire on the 31<sup>st</sup> of December 2014.

#### *Subscription - Payment*

The Articles of the Company having thus been established:

- 392 (three hundred and ninety two) shares have been subscribed by Mrs Alla Kanadova, prenamed, and fully paid up in cash of an amount of EIGHT THOUSAND ONE HUNDRED and TWENTY FIVE EURO (8,125.-EUR) in cash and by a contribution in kind consisting in 323,285 shares with a par value of USD 0.001 in PUGNACIOUS ENDEAVOURS, INC., having its registered office at 160 Greentree Drive Street 101, City of Dover, County of Kent, Delaware 19904, registered at the «Department of State: Division of Corporations of the Delaware State» under the number 3899246 and having an aggregate value of FIVE MILLION SEVEN HUNDRED and THREE THOUSAND FOUR HUNDRED and FORTY-SIX EURO (5,703,446.00 EUR) (the Contribution 1).

- 208 (two hundred and eight) shares have been subscribed by Mr. Alex Zivoder and fully paid up in cash of an amount of FOUR THOUSAND THREE HUNDRED and SEVENTY-FIVE EURO (4,375 EUR) and by a contribution in kind consisting in 170,815 shares with a par value of USD 0.001 in PUGNACIOUS ENDEAVOURS, INC., having its registered office at 160 Greentree Drive Street 101, City of Dover, County of Kent, Delaware 19904, registered at the «Department of State: Division of Corporations of the Delaware State» under the number 3899246 and having an aggregate value of THREE MILLION SEVENTEEN THOUSAND FOUR HUNDRED AND NINETEEN EURO (3,017,419.00 EUR) (the Contribution 2).

The amount in cash of twelve thousand five hundred euro (12.500.-EUR) is at the disposal of the Company, as it was proved to the undersigned notary.

The Contribution 1 and the Contribution 2 have a total value of EIGHT MILLION SEVEN HUNDRED and TWENTY THOUSAND EIGHT HUNDRED and SIXTY-FIVE EURO (8,720.865.- EUR). This amount will be allocated as follows:

- EUR 2,500.- (two thousand five hundred euro) in the share capital, and,
- EUR 8,718,365.- (eight million seven hundred and eighteen thousand three hundred and sixty-five euro) in the account share premium of the Company.

The proof of the Contribution 1 and the Contribution 2 is produced to the undersigned notary by a report of the contributors resuming the valuation of contributions in kind.

It results from a certificate of the General Counsel of PUGNACIOUS ENDEAVOURS, INC, issued on December 3, 2013 that:

- Alla Kanadova is the owner of 323,285 shares of PUGNACIOUS ENDEAVOURS, INC.;
- Alex Zivoder is the owner of 170,815 shares of PUGNACIOUS ENDEAVOURS, INC.;
- such shares are fully paid-up;
- Alla Kanadova and Alex Zivoder are the entities solely entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares;
- none of the shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and none of the shares are subject to any attachment;
- there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
- according to the County of Kent, Delaware (USA) law and the articles of association of the company, such shares are freely transferable..."

Such certificate, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation, amount approximately to EUR 4,500.

#### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolution:

- 1.- The following has been appointed as sole manager for an indefinite period:

Mrs. Alla KANADOVA, prenamed.

- 2.- The Company shall have its registered office at L-2225 Luxembourg, 19, rue Général Major Lunsford E. Oliver.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in French, followed by a English translation and that in case of any divergences between the French and the English text, the French version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: F. ROB et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 décembre 2013. Relation: LAC/2013/57315. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2013179146/417.

(130218232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

**Efesto Energy 1 S.A., Société Anonyme,  
(anc. Fysis Energy 1 S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 178.713.

L'an deux mille treize, le six décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "FYSIS ENERGY 1 S.A.", R.C.S. Luxembourg N° B 178713, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 8 juillet 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2173 du 5 septembre 2013.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKE, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, Maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-deux mille euros (EUR 32.000.-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec la procuration pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de la société en "EFESTO ENERGY 1 S.A." et modification subséquente de l'article 1 alinéa 1 des statuts.

2. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution*

La dénomination sociale de la Société est changée en "EFESTO ENERGY 1 S.A."

En conséquence, l'article 1 alinéa 1 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EFESTO ENERGY 1 S.A.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Zianveni, M. Krecké, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 décembre 2013. LAC/2013/57359. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2013177809/47.

(130217373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

## Hamburg Trust SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 152.773.

Im Jahre zweitausendunddreizehn, am dritten Dezember,

Vor Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg,

fand die Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Hamburg Trust SICAV-FIS (die „Versammlung“) statt, einer Luxemburger Aktiengesellschaft (société anonyme) in der Form einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital -spezialisierte Investmentfonds (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé), gegründet und bestehend nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 4, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxemburg, und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg unter der Nummer B 152773. Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde des Notars Henri Hellinckx vom 27. April 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1032 vom 18.05.2010 (die „Gesellschaft“).

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Frau Karolina Richard, Privatangestellte, geschäftsansässig in Luxemburg eröffnet.

Der Vorsitzende bestimmt Frau Arlette Siebenaler, Privatangestellte, geschäftsansässig in Luxemburg zum Protokollführer der Versammlung.

Die Versammlung ernennt Herrn Christoph Junk, Privatangestellter, geschäftsansässig in Luxemburg zum Stimmzähler der Versammlung.

Nach der Bildung des Verwaltungsvorstandes der Außerordentlichen Generalversammlung stellt der Vorsitzende Folgendes fest:

I. Gegenwärtigem Protokoll ist ein Aktienverzeichnis beigelegt. Dieses Verzeichnis wurde von den Aktionären bzw. deren Vertretern, sowie von dem Verwaltungsvorstand und dem unterzeichneten Notar unterschrieben.

II. Die Einladung zur Außerordentlichen Generalversammlung wurde am 21. November 2013 per Einschreiben an die Aktionäre versendet. Somit wurde die Versammlung ordnungsgemäß einberufen.

III. Der Vorsitzende stellt fest, dass das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft vertreten ist und deshalb die Generalversammlung ordnungsgemäß zusammengetreten ist und rechtsgültig beraten kann.

IV. Die Tagesordnung der Außerordentlichen Generalversammlung lautet wie folgt:

1. Änderung des Artikels 2 „Gesellschaftssitz“:

Verlegung des Gesellschaftssitzes mit Wirkung ab dem 1. Dezember 2013. Anpassung der Satzung wie folgt:

„Der Gesellschaftssitz befindet sich in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Ab 1. Dezember 2013 wird sich der Gesellschaftssitz in der Gemeinde Schuttrange befinden.“;

2. Entsprechende Verlegung des Gesellschaftssitzes nach 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxemburg;

3. Änderung des Artikels 15 „Verwaltungsratssitzung“ (Einführung von Verwaltungsratskategorien A und B);

4. Änderung des Artikels 16 „Zeichnungsbefugnis“;

5. Wahl der Verwaltungsräte Kategorie A und Kategorie B;

6. Verschiedenes.

Nach Beratung fasst die Versammlung folgende Beschlüsse:

### *Erster Beschluss*

Die Versammlung beschließt, Artikel 2 Absatz 1 „Gesellschaftssitz“ mit Wirkung zum 1. Dezember 2013 wie folgt abzuändern:

**Bisheriger Artikel 2 Absatz 1.** „Der Gesellschaftssitz befindet sich in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen und Repräsentanzen an einem anderen Ort des Großherzogtums gegründet werden.“

**Neuer Artikel 2 Absatz 1.** „Der Gesellschaftssitz befindet sich in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Ab 1. Dezember 2013 wird sich der Gesellschaftssitz in der Gemeinde Schuttrange befinden. Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen und Repräsentanzen an einem anderen Ort des Großherzogtums gegründet werden.“

### *Zweiter Beschluss*

Die Versammlung beschließt, den Sitz der Gesellschaft von 4, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxemburg, nach 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, mit Wirkung zum 1. Dezember 2013 zu verlegen.

### *Dritter Beschluss*

Die Versammlung beschließt, Artikel 15 „Verwaltungsratssitzung“ der Gesellschaftssatzung wie folgt abzuändern:

**Bisheriger Artikel 15 Absatz 1.** „Der Verwaltungsrat wird aus seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden bestimmen. Der erste Vorsitzende kann durch die Generalversammlung ernannt werden. Der Verwaltungsrat kann einen Sekretär bestimmen, der nicht Mitglied des Verwaltungsrates sein muss und der die Protokolle der Verwaltungsratssitzungen und Generalversammlungen erstellt und verwahrt. Der Verwaltungsrat tritt in regelmäßigen Abständen und darüber hinaus im Bedarfsfall auf Einladung des Verwaltungsratsvorsitzenden oder zweier Verwaltungsratsmitglieder an dem in der Einladung angegebenen Ort und Datum in Luxemburg zusammen.“

**Neuer Artikel 15 Absatz 1.** „Der Verwaltungsrat wird aus seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden bestimmen. Der Verwaltungsrat kann einen Sekretär bestimmen, der nicht Mitglied des Verwaltungsrates sein muss und der die Protokolle der Verwaltungsratssitzungen und Generalversammlungen erstellt und verwahrt. Der Verwaltungsrat tritt in regelmäßigen Abständen und darüber hinaus im Bedarfsfall auf Einladung des Verwaltungsratsvorsitzenden oder zweier Verwaltungsratsmitglieder an dem in der Einladung angegebenen Ort und Datum in Luxemburg zusammen.“

**Bisheriger Artikel 15 Absatz 2 Satz 2.** „In seiner Abwesenheit können die Mitglieder des Verwaltungsrates ein anderes Mitglied des Verwaltungsrates mit der Leitung beauftragen.“

**Neuer Artikel 15 Absatz 2 Satz 2.** „In seiner Abwesenheit können die Mitglieder des Verwaltungsrates ein anderes Mitglied des Verwaltungsrates mit der Leitung beauftragen.“

**Bisheriger Artikel 15 Absatz 7.** „Der Verwaltungsrat kann nur dann gültige Beschlüsse fassen oder Handlungen vornehmen, wenn wenigstens die Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder oder ein anderes vom Verwaltungsrat festgelegtes Quorum anwesend oder vertreten sind.“

**Neuer Artikel 15 Absatz 7.** „Der Verwaltungsrat kann nur dann gültige Beschlüsse fassen oder Handlungen vornehmen, wenn wenigstens die Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder anwesend oder vertreten ist.“

**Bisheriger Artikel 15 Absatz 9.** „Beschlüsse werden mit Mehrheit der anwesenden und vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefasst. Bei Stimmgleichheit fällt dem Vorsitzenden der Verwaltungsratssitzung das entscheidende Stimmrecht zu.“

**Neuer Artikel 15 Absatz 9.** „Beschlüsse werden mit Mehrheit der anwesenden und vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefasst. Für den Fall, dass die Generalversammlung einen oder mehrere Verwaltungsrat/räte Kategorie A und einen oder mehrere Verwaltungsrat/räte Kategorie B bestimmt hat, muss mindestens ein (1) Kategorie A-Verwaltungsrat und ein (1) Kategorie B-Verwaltungsrat einem solchen Beschluss zugestimmt haben. Bei Stimmgleichheit fällt dem Vorsitzenden der Verwaltungsratssitzung das entscheidende Stimmrecht zu, außer, wenn der Verwaltungsrat sich aus einem oder mehreren Kategorie A- und Kategorie B-Verwaltungsräten zusammensetzt.“

#### *Vierter Beschluss*

Die Versammlung beschließt, Artikel 16 „Zeichnungsbefugnis“ der Gesellschaftssatzung wie folgt abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

**Bisheriger Artikel 16.** „Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft rechtsgültig durch die gemeinschaftliche Unterschrift zweier Mitglieder des Verwaltungsrates oder durch die gemeinschaftliche oder einzelne Unterschrift von Personen, welche hierzu vom Verwaltungsrat ermächtigt wurden, verpflichtet.“

**Neuer Artikel 16.** „Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft rechtsgültig durch die gemeinschaftliche Unterschrift eines Verwaltungsratsmitgliedes der Kategorie A und eines Verwaltungsratsmitgliedes der Kategorie B oder durch die gemeinschaftliche oder einzelne Unterschrift von Personen, welche hierzu vom Verwaltungsrat ermächtigt wurden, verpflichtet.“

#### *Fünfter Beschluss*

Die Versammlung beschließt, gemäß Artikel 15 „Verwaltungsratssitzung“ der Satzung der Gesellschaft, den Verwaltungsratsvorsitzenden, Herrn Dirk Hasselbring und den stellvertretenden Verwaltungsratsvorsitzenden, Herrn Dr. Bernd Walter, zu Verwaltungsräten der Kategorie A bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Gesellschaft für das am 31. Dezember 2013 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu ernennen.

Im Weiteren beschließt die Versammlung, die Kooptierung von Herrn Marc Kriegsmann, geboren am 12. Februar 1976 in Lich, Deutschland, geschäftlich ansässig in L-5365 Munsbach, 1c, rue Gabriel Lippmann, als Mitglied des Verwaltungsrats der Gesellschaft, zu genehmigen und beschließt, ihn zum Verwaltungsrat der Kategorie B bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Gesellschaft für das am 31. Dezember 2013 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu ernennen.

#### *Kosten*

Die Kosten im Rahmen der Versammlung der Gesellschaft werden auf EUR 1.500.-geschätzt.

Worüber Urkunde, Geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: K. RICHARD, A. SIEBENALER, C. JUNK und H. HELLINCKX.  
Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56792. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 17. Dezember 2013.

Référence de publication: 2013177844/116.

(130216226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

---

**Royalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 143.851.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 20 décembre 2013 que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation de la société et a pris les résolutions suivantes:

- Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant 5 ans à l'ancien siège social de la société.
- Les sommes nécessaires au paiement des créances non encore liquidées et le reliquat revenant aux actionnaires sont consignés entre les mains des liquidateurs

Luxemburg, le 30 décembre 2013.

Référence de publication: 2013182853/14.

(130222950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

---

**Nascent Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.159.

—  
La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 27 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 15 du 10 janvier 2001.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 24 décembre 2013.

Nascent Group S.A. en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2013182751/16.

(130222405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

---

**Nereo GreenCapital Lux Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 159.322.

—  
Par décision prise par voie circulaire en date du 19 décembre 2013, les gérants de la Société ont décidé de:

- transférer le siège social de la Société du 19 - 21 Boulevard du Prince Henri, L -1724 Luxembourg, vers le 20 Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 19 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour NEREO GREENCAPITAL LUX PARTNERS S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

Thomas Dewé

Gérant

Référence de publication: 2013182752/16.

(130223326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

---

**Malone Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 182.659.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 16 décembre 2013:

- Ancienne situation associée:

	parts sociales
Intertrust (Luxembourg) S.A. ....	12.500

- Nouvelle situation associée:

	parts sociales
Stichting Particulier Fonds Valletta ayant son siège social à Kaya W.F.G. (Jombi) Mensing 14, 2 <sup>e</sup> étage, Curaçao inscrite au registre de commerce de Curaçao sous le numéro 125011 .....	12.500

Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Pour avis sincère et conforme

*Pour Malone Investments S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014000255/22.

(130223661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

**AIO IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 182.688.

—  
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the twenty-seventh day of November.

Before Us, Maître Francis KESSELER notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Anchorage Illiquid Opportunities Offshore Master IV, L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Cayman Islands, represented by its general partner Anchorage IO IV GP, L.L.C., a Delaware limited liability company, having its registered office at c/o Intertrust Corporate Services Delaware Ltd., 200 Bellevue Parkway, Suite 210 Bellevue Corporate Park Center, Wilmington, New Castle County, Delaware 19809, State of Delaware, United States of America,

hereby represented by Sofia Afonso Da Chao Conde, notary clerk, residing professionally in 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, and/or any other employee of Maître Francis Kessler, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2. Corporate object.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities and assets of any kind, and the ownership and maintenance of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion the Company may grant assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise to group companies as well as to any other entity that is or will be investing in group companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes. For the purpose of this article, the notion of group shall include all parent companies of the Company, subsidiaries and entities in which the parent companies or their subsidiaries hold a direct or indirect participation (each hereafter referred to as a "Group Company").

The Company may in particular (a) borrow money in any form and raise funds through, including but not limited to, the issue of bonds, notes, and other debt instruments, convertible or not, within the limits of the law, including borrowing from Group Companies, (b) advance, lend or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Group Company, with or without a security interest and (c) enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of any Group Company.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Generally the Company may do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination "AIO IV S.à r.l.".

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the director or in case of plurality of directors, by a decision of the board of directors.

**Art. 6. Share capital - Shares.**

6.1 - Subscribed and authorized share capital

The Company's corporate capital is fixed at 20,000.- USD (TWENTY THOUSAND UNITED STATES DOLLARS) represented by 800 (EIGHT HUNDRED) shares (parts sociales), of 25.- USD (TWENTY FIVE UNITED STATES DOLLARS) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a single shareholder company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.4 - Transfer of shares

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting. Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company and third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.5 - Stapling of shares

The shares will be stapled to convertible instruments (if any) in accordance with the terms and conditions of the concerned convertible instruments.

Any shareholder who transfers one or more of his shares in the capital of the Company to a third party is obligated to transfer a same proportion of his convertible instruments, if any, to that same third party, in accordance with the applicable terms and conditions of the concerned convertible instruments.

In the event of any shareholder holding share(s) surrenders one or more shares in the capital of the Company pursuant to a redemption, such shareholder is obligated to surrender the same proportion of convertible instruments which are

issued in reference to such shares, if any, to the Company and the latter is obligated to redeem the said convertible instruments, if any, in accordance with the terms and conditions of the concerned convertible instruments.

#### 6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

### **Art. 7. Management.**

#### 7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more directors. The director(s) need not be shareholder(s). If several directors have been appointed, they will constitute a board of directors.

The director(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

#### 7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the director, or in case of plurality of directors, of the board of directors.

#### 7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of Article 7.3 §2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the director(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole director, and, in case of plurality of directors, by the joint signature of any two directors.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

#### 7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of directors may choose among its members a chairman, which in case of tie vote, shall have a casting vote, and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by any 2 (two directors, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors.

In case of plurality of directors, resolutions shall be taken by a simple majority of directors present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents. Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

#### 7.5 - Liability of directors

The director(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 8. General Shareholders' meeting.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means and shall give his vote in writing.

**Art. 9. Annual general Shareholders' meeting.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, within 6 (six) months of the closing of the last financial year. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

**Art. 10. Supervision of the Company.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors ("commissaires") in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") registered in the Financial Sector Supervisory Commission ("Commission de Surveillance du Secteur Financier's public register."

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

#### **Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.**

##### 11.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of the same year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December 2014.

##### 11.2 - Annual accounts

Each year, the director, or in case of plurality of directors, the board of directors prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with Article 200.

**Art. 12. Distribution of profits.** The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represents the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The general meeting of shareholders of the Company, or the single shareholder (as the case may be) upon proposal of the director, or in case of plurality of directors, of the board of directors, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the director, or in case of plurality of directors, of the board of directors, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 14. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount (in UNITED STATES DOLLARS)	% of share capital	Paid-up capital
Anchorage Illiquid Opportunities Offshore Master IV, L.P. . . . . .	800	20,000	100%	100%
TOTAL . . . . .	800	20,000	100%	100%

All the shares have been paid-up to the extent of One Hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of 20,000 USD (twenty thousand United States Dollars) is now available to the Company.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

*Resolutions of the sole Shareholder*

1. The Company will be administered by three directors:

a. Anchorage Capital Group, L.L.C., at c/o Intertrust Corporate Services Delaware Ltd., 200 Bellevue Parkway, Suite 210 Bellevue Corporate Park Center, Wilmington, New Castle County, Delaware 19809, State of Delaware, United States of America;

b. Mr. Joao Margarido, private employee, born on 26 June 1975, in Rossio Ao Sul do Tejo Abrantes (Portugal), residing professionally at 26-28 rue Edward Steichen, L- 2540, Luxembourg; and

c. Mr. Hugo Froment, private employee, born on 22 February 1974 in Laxou (France), residing professionally at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

2. The registered office of the Company shall be established at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, which signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Anchorage Illiquid Opportunities Offshore Master IV, L.P., une société exonérée des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Iles Caïmans, représentée par son general partner Anchorage IO IV GP, L.L.C., une société à responsabilité limitée du Delaware, ayant son siège social à c/o Intertrust Corporate Services Delaware Ltd., 200 Bellevue Parkway, Suite 210 Bellevue Corporate Park Center, Wilmington, New Castle County, Delaware 19809, Etat du Delaware, Etats Unis d'Amérique,

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, résidant professionnellement à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg et/ou tout autre employé de l'étude de Maître Francis Kessler, avec adresse professionnelle à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisé avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2. Objet social.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres et avoirs de quelque forme que ce soit, et la propriété et l'entretien de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, la Société peut accorder une assistance au moyen de prêts, garanties ou par tout autre moyen aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet. Dans le cadre de cet article, la notion de groupe inclura toutes les sociétés mères de la Société, leurs filiales et les entités dans lesquelles les entreprises mères ou leurs filiales détiennent une participation directe ou indirecte (chacune de celles-ci étant ci-après reprise sous le vocable «Société du Groupe»).

La Société peut notamment: (a) emprunter des fonds sous toute forme et lever des fonds comprenant sans y être limité au moyen d'une émission de titres, obligations ou autres instruments de dette, convertibles ou non, dans les limites de la loi, y compris les emprunts des Sociétés du Groupe; (b) avancer, prêter, souscrire à ou acheter tout instrument de dette émis par toute Société du Groupe, avec ou sans sûreté; et (c) octroyer toute garantie, gage, hypothèque ou toute autre forme de sûreté dans le cadre de l'exécution de tout contrat ou obligation à charge de la Société ou d'une Société du Groupe.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

De manière générale, de faire toute chose que la Société juge circonstanciel ou favorable à la réalisation des objets ci-dessus décrits ou à l'un quelconque d'entre eux.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: «AIO IV S.à r.l.».

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

**Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à 20.000 USD (VINGT MILLE DOLLARS AMERICAINS) représenté par 800 (HUIT CENTS) parts sociales d'une valeur nominale de 25 USD (VINGT-CINQ DOLLARS AMERICAINS), toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2, entre autre, de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Indivisibilité des actions

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.4 - Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les part sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société et des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.5 - Parts sociales rattachées

Les parts sociales seront rattachées à des instruments convertibles (le cas échéant) en conformité avec les conditions générales des instruments convertibles visés.

Tout associé qui transfère une ou plusieurs de ses parts sociales du capital de la Société à un tiers est tenu de transférer la même proportion de ses instruments convertibles, le cas échéant, à ce même tiers, en conformité avec les conditions générales des instruments convertibles visés.

Dans l'éventualité où un associé détenant une ou plusieurs parts sociales renonce à une ou plusieurs parts sociales du capital de la Société suite à une vente, cet associé est obligé de renoncer à la même proportion d'instruments convertibles qui ont été émis en fonction de ces parts sociales, le cas échéant, à la Société et ce dernier est tenu de racheter les dits instruments convertibles, le cas échéant, en conformité avec les conditions générales des instruments convertibles visés.

#### 6.6 - Enregistrement de parts

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Actionnaires conformément à l'article 185 de la Loi.

### **Art. 7. Management.**

#### 7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

#### 7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

#### 7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et en toute circonstance et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes de l'alinéa 2 du présent article 7.3 ci-dessous.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

#### 7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président, qui en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant, et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants et le cas échéant par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Une telle approbation pourra tenir en ou plusieurs documents séparés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conférence call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

#### 7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 8. Assemblée générale des associés.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

**Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent

**Art. 10. Surveillance de la société.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommés par l'assemblée générale des associées ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres inscrits au registre public des réviseurs d'entreprises agréés tenu par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

#### **Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.**

##### 11.1 - L'exercice social

L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

##### 11.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

**Art. 12. Distribution des profits.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

L'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas), sur proposition du gérant, ou en case pluralité de gérants, du conseil de gérance, peut décider de payer des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou en case pluralité de gérants, le conseil de gérance, duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 14. Référence à la loi.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts ainsi établis, les parties qui ont comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (en Dollars Américains)	% de capital social	Capital libéré
Anchorage Illiquid Opportunities Offshore Master IV, L.P. . . . . .	800	20,000	100%	100%
TOTAL . . . . .	800	20,000	100%	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de 20.000 USD (VINGT MILLE DOLLARS AMERICAINS) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Résolution de l'associé unique*

1. La Société est administrée par trois gérants à savoir:

a. Anchorage Advisors, L.L.C, une société à responsabilité limitée de Delaware, ayant son siège social au c/o Walkers Corporate Services Delaware Ltd., 200 Bellevue Parkway, Suite 170 Bellevue Park Corporate Center, Wilmington, New Castle County, Delaware 19809, Etats-Unis d'Amérique;

b. Mr. Joao Margarido, employé privé né le 26 juin 1975, à Rossio Ao Sul do Tejo Abrantes (Portugal), demeurant professionnellement au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg; et

c. Monsieur Hugo Froment, employé privée, né le 22 février 1974 à Laxou (France), demeurant professionnellement au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

2. Le siège social de la Société est établi au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 décembre 2013. Relation: EAC/2013/15873. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013177539/462.

(130217248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

#### **Dynamic Materials Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 134.213.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 20 décembre 2013 que:

- Monsieur Geoffrey Henry démissionne de son poste de gérant de catégorie A de la société avec effet immédiat;

- Madame Emilie Bordaneil, née le 30 janvier 1981 à Perpignan (France) et ayant son adresse professionnelle 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg est nommée en remplacement du gérant de catégorie A démissionnaire avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Référence de publication: 2014000663/14.

(130224137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

---

**E.I.G. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 113.253.

---

En ma qualité d'administrateur de la société de droit luxembourgeois E.I.G. S.A., je vous fais part de ma démission de la fonction que vous m'avez attribuée à compter de ce jour.

Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 2013.

Nadine CARELLE.

Référence de publication: 2014000684/10.

(130224536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

---

**Catra, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck I.

R.C.S. Luxembourg B 18.333.

---

*Cession de part sociales*

Suite aux cessions intervenues le 24 novembre 2013, les cinquante (50) parts sociales d'une valeur nominale de cinq mille euros (EUR 5.000,-) chacune représentant le capital de la société à responsabilité limitée CATRA, ayant son siège social à L-3225 Bettembourg, Z.I. Scheleck I., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 18333, sont désormais réparties comme suit:

1. Madame Anita LENTZ, épouse de Monsieur Marcel MORBÉ, demeurant à L-3721 Rumelange, 65, rue d'Esch: treize parts (13);

2. Monsieur Marcel MORBÉ, époux de Madame Anita LENTZ, demeurant à L-3721 Rumelange, 65, rue d'Esch: treize parts (13);

3. Monsieur Marcel MORBÉ, demeurant à L-3712 Rumelange, 1a, rue des Artisans: huit parts (8);

4. Madame Muriel MORBÉ, demeurant à L-5999 Syren, 2, rue Maeshiel: huit parts (8);

5. Monsieur Georges MORBÉ, demeurant à D-79110 Freiburg, 113, Elsässerstrasse: huit parts (8).  
Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Référence de publication: 2014000624/20.

(130224088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

---

**Brandenburg Management, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 123.466.

---

EXTRAIT

Le conseil d'administration de la Société tenu le 26 novembre 2013 a décidé de transférer le siège social de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014:

Du 69, Route d'Esch

L-1470 Luxembourg

Au Centre Etoile

11/13 Boulevard de la Foire

L-1528 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BRANDENBURG MANAGEMENT*

Société anonyme

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2014000558/20.

(130224633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

---

**Berjagroup S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 144.720.

—  
*Extrait des résolutions des administrateurs prises en date du 17 décembre 2013*

Les administrateurs de la Société ont décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la Société du 19 - 21 Boulevard du Prince Henri, L -1724 Luxembourg, Luxembourg vers le 20 RUE DE LA POSTE, L-2346 LUXEMBOURG, LUXEMBOURG avec effet au 17 décembre 2013

Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014000568/14.

(130224363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

---

**Beyond Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 152.555.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires tenue de manière extraordinaire au siège social le 24 décembre 2013:*

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Maurizio Mauceri de son poste d'administrateur de la société, avec effet immédiat.

2) L'Assemblée décide de nommer, au poste d'administrateur de la Société:

- la société CAPITAL OPPORTUNITY S.A. (B 149.718), ayant son siège social au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, avec effet immédiat pour une période débutant ce jour et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'Actionnaire unique de la société devant se tenir en 2015.

Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Laurent TEITGEN, né le 05 janvier 1979 à Thionville (France) et demeurant au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société CAPITAL OPPORTUNITY S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BEYOND MANAGEMENT S.A.

Référence de publication: 2014000555/20.

(130223906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

---

**CEPS Aqua S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 78.051.

—  
EXTRAIT

Le conseil de gérance de la Société, tenu le 18 décembre 2013 a décidé de transférer le siège social de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014:

Du 69, Route d'Esch

L-1470 Luxembourg

Au Centre Etoile

11/13 Boulevard de la Foire

L-1528 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CEPS Aqua Sàrl  
Société à responsabilité limitée  
RBC Investor Services Bank S.A.  
Société anonyme

Référence de publication: 2014000626/21.

(130224349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

---

**DH M Alpha Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 167.717.

---

Lors de l'assemblée générale tenue en date du 22 novembre 2013, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de commissaire de comptes de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Référence de publication: 2014000669/13.

(130224276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

---

**M.E.V, Société Anonyme.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 4, Kléine Weeg.

R.C.S. Luxembourg B 182.632.

---

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-sixième novembre.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch.

A comparu:

Monsieur Michel GOBLET, directeur, né le 22 juillet 1986 à Verviers (B), demeurant à B-4910 Theux, 119, Avenue René Lange.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination - Forme.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme (ci-après «la Société»), sous la dénomination de «M.E.V».

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social est établi dans la commune de Weiswampach.

Par simple décision du Conseil d'Administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré en dehors de la commune du siège et dans toute autre localité du Grand-Duché, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 4. Objet social.** La société a pour objet le commerce de gros de viande et de denrées alimentaires en général, ainsi que la consultance et toutes prestations de services commerciaux en rapport avec l'industrie de la viande.

La société a également pour objet toutes prestations de services de transport, avec des véhicules ne dépassant pas la masse maximale de 3,5 tonnes.

Elle pourra, en tout endroit de l'Union Européenne et partout ailleurs dans le monde entier, prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut également acquérir, détenir, exploiter et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter et en général acquérir, détenir, exploiter et mettre en valeur tout type de propriété intellectuelle.

La société peut participer à la constitution, au développement, à la gestion, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés.

Elle pourra s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés existantes ou à créer, ayant un objet identique, analogue ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou qui seraient utiles à la réalisation de tout ou partie de son objet social.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toute assistance financière, prêts, avances ou garanties, comme elle peut, même par émission d'obligations, s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle pourra également réaliser tous travaux de secrétariat et d'encodage comptable pour les entreprises appartenant au même groupe.

La Société pourra encore acquérir, exploiter, louer, mettre en valeur et céder les immeubles destinés ou appartenant à son propre patrimoine immobilier.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

De façon générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, ou financières, mobilières ou immobilières, et prêter tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations tendant à favoriser la réalisation, l'extension et le développement de son objet social.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions, chacune avec une valeur nominale de trois cent-dix Euros (310), entièrement libérées.

**Art. 6. Actions.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

**Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième jeudi du mois de juin à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 9. Autres assemblées.** Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

**Art. 10. Composition du Conseil d'administration.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, appelé «administrateur unique», jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

**Art. 11. Réunions du Conseil d'administration.** Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. La voix du Président est prépondérante en cas de partage des voix.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

**Art. 13. Représentation.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'administrateur unique, par la seule signature de son administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature individuelle de l'administrateur délégué pour ce qui concerne la gestion journalière, ou par la signature conjointe de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué, et/ou par la signature d'une personne déléguée par le conseil d'administration dans les limites de ses pouvoirs.

**Art. 14. Surveillance.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

**Art. 15. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

**Art. 16. Allocation des bénéfices.** Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé au moins cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au paiement d'acomptes sur dividendes en conformité avec les conditions prévues par la loi.

**Art. 17. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 18. Divers.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives

#### *Dispositions transitoires*

- (1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.
- (2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2015.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, Monsieur Michel GOBLET, pré-qualifié, déclare souscrire toutes les cent (100) actions de la Société.

Les actions ont été entièrement libérées par le comparant prénommé par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, le comparant pré-qualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes également à un (1).
2. A été appelé à la fonction d'administrateur unique de la société:

Monsieur Jean Claude GOBLET, né le 9 août 1949 à Thimister (B), demeurant à L-9990 Weiswampach, 4, kléine Weeg.

3. La durée du mandat de l'administrateur unique prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2019.

4. A été appelée à la fonction de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité de droit luxembourgeois «FN-SERVICES S.à r.l.», avec siège social à L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 92.183.

5. La durée du mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2019.

6. L'adresse de la Société est fixée à L-9990 Weiswampach, 4, kléine Weeg.

#### *Résolution de l'administrateur unique:*

Monsieur Jean Claude GOBLET, prénommé, en sa qualité d'administrateur unique de la société, décide de nommer Monsieur Michel GOBLET, né le 22 juillet 1986 à Verviers (B), demeurant à B-4910 Theux, 119, Avenue René Lange, pour une durée indéterminée, comme directeur administratif, avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle pour toutes les affaires administratives courantes de la société.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. GOBLET, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 28 novembre 2013. Relation: DIE/2013/14605. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Releveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 13 décembre 2013.

Référence de publication: 2013176978/201.

(130215735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

---

**Golden Fleur Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 157.967.

---

Les comptes annuels au 30.06.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2013.

*Pour GOLDEN FLEUR PRIVATE S.A. SPF*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Christine Racot

Référence de publication: 2014000182/15.

(130223551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

---

**Ecolab lux 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la liberté.

R.C.S. Luxembourg B 171.512.

---

*Extrait de la lettre de démission du 20 décembre 2013*

En date du 20 décembre 2013, Monsieur Laurent Métraux, a démissionné en tant que gérant de catégorie B de la société Ecolab Lux 7 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.512, et ce avec effet au 20 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014000123/16.

(130223804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

---

**Euro Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.293.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 18 décembre 2013 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la Société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle, a été ordonné.

Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Euro Retail S.à r.l. (en liquidation)

LBREP III BC S.à r.l.

*Associé unique*

Référence de publication: 2014000128/16.

(130223705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

---

**Ephy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 70.576.

---

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014000143/9.

(130223451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

---

**Euro Marketing and Administration (EMA) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5692 Elvange, 2, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 64.896.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014000145/9.

(130223236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

---

**Frides S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 73.923.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014000161/9.

(130223359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

---

**Hollen S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 312.500,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 136.416.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014000189/9.

(130223391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

---

**Hotel-Restaurant Beau Séjour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 12, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 114.523.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014000195/9.

(130223364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

---

**HY-Lights S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7243 Bereldange, 59, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 102.299.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014000198/9.

(130223865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

---